

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 1918

présenté par

M. Ratenon, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,  
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,  
Mme Ressiguiet, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

-----

**ARTICLE 4**

Après l'alinéa 18, insérer l'alinéa suivant :

« 5° De développer la culture micro-économique et macro-économique des travailleurs et leurs savoirs en sciences humaines, sociales et naturelles, de participer à la transmission de savoirs relatifs à la place du travail dans la société, de sensibiliser à la santé au travail et aux risques psychosociaux. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement rétablit en partie la définition antérieure à l'évolution créée par le projet de loi, qui incluait dans le champ de la formation professionnelle les « actions de formation relatives à l'économie et à la gestion de l'entreprise ». Nous y ajoutons la nécessité d'être formé à la macro-économie, parce qu'il nous semble essentiel d'améliorer la culture économique des travailleurs. Partie prenante d'un écosystème global, potentiellement victimes de ses évolutions et de son fonctionnement, les travailleurs doivent pouvoir compter sur cette formation pour tenir en main leur destin et porter un jugement sur les choix qui sont faits autour d'eux ou pour eux. Développer un esprit d'analyse et de critique des décisions économiques, de façon pluridisciplinaire et non-dogmatique, doit être un impératif d'une société où le travail émancipe. Dans la même logique, avoir des connaissances sur la place du travail dans la société peut permettre aux travailleurs d'agir sur leurs conditions de vie, de se situer dans des enjeux plus vastes et de moins subir leur situation. Enfin, il nous semble essentiel, dans un contexte où les risques psychosociaux sont de plus en plus connus et mesurés scientifiquement, que les salariés aient accès à la connaissance des questions de santé au travail, afin qu'ils sachent comment la préserver et l'améliorer, pour eux et le collectif dont ils sont partie prenante.